Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-263500407-20261019-D_2026_18-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
CCAS de Brielles

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 26/10/2026
Et
Publication ou notification du : 26/10/2026

L'an 2026, le 19 Octobre à 20:00, la commission administrative du centre communal d'action sociale de la Commune de Brielles s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Président, Mmes : CUZZI Corinne, HEULOT Françoise, MM : CHENAIS Jérôme, JAGLINE Jérôme, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusées ayant donné procuration : Mmes : CORNÉE Jocelyne à Mme HEULOT Françoise, PERTEGAZ Béatrice à M. NEVEU Joseph

Absent : M. GUAIS Bernard

A été nommé(e) secrétaire : M. PIHOURS Arnaud

2026-18 – Participation du CCAS au budget de la commune

Monsieur le Président informe les membres du CCAS que des frais sont engagés par la commune pour le fonctionnement du budget CCAS, elle cite quelques exemples : la gestion du budget, la comptabilisation des factures et des titres, l'entretien et la réparation des logements, etc...)

Elle rappelle aux élus que le montant inscrit au budget 2026 est de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Brielles :

- **Décide** de verser au budget de la commune la somme de 6 000 € pour l'année 2026.
- **Charge** Monsieur le Président de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 20 octobre 2026

Le Président,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Arnaud PIHOURS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie de BRIELLES
35370